



PRÉFET DE LA MAYENNE

Préfecture
Sous-préfecture de Château-Gontier

Château-Gontier-sur-Mayenne, le 28/05/2019

Société BRENNTAG de Grez-en-Bouère

**Compte-rendu de la commission de suivi de site
du 11 avril 2019**

Le 11 avril 2019, à 9h30, s'est tenue à la maison de l'État de Château-Gontier, sous la présidence de monsieur le sous-préfet, la commission de suivi de site de la société Brenntag.

A l'ordre du jour :

- approbation du compte-rendu du 23 mars 2018 ;
- présentation de l'action de l'inspection des installations classées depuis la dernière CSS ;
- présentation de l'entreprise – évolution du site et projets ;
- questions diverses.

Etaient présents :

sous-préfet de l'arrondissement de Château-Gontier ;
direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ;
direction départementale des territoires (DDT) ;
unité territoriale de la Mayenne de l'agence régionale de santé (ARS) ;
sous-préfecture de Château-Gontier ;
service interministériel de défense et de protection civiles de la préfecture de la Mayenne ;
direction départementale des services d'incendie et de secours (SDIS53) ;
maire de Grez-en-Bouère ;
maire de Bouère ;
maire de Saint-Brice ;
fédération pour l'environnement en Mayenne ;
association « Entre Taude et Bellebranche » ;
association « Terre et Vie d'Anjou » ;
directeur des opérations de la société Brenntag ;
responsable sécurité environnement de la société Brenntag ;
membre du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la société Brenntag ;
membre du comité d'entreprise de la société Brenntag.

Absents :

association « Robin des Bois » ;
directeur régional de la société Brenntag ;
responsable hygiène, sécurité, environnement de la société Brenntag ;
conseiller départemental ;
président de la communauté de communes du pays de Meslay-Grez ;

Le sous-préfet remercie les personnes présentes et invite les membres de la commission à se présenter. Il présente Mme X de l'ARS qui remplace Mme Y. Il rappelle l'importance de cette réunion. La commission de suivi de sites a pour vocation la protection de la population, elle permet d'échanger et peut également se réunir plus d'une fois par an, si cela est nécessaire.

Il est ensuite procédé à l'approbation du compte-rendu de la séance du 23 mars 2018. Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé.

L'association Entre Taude et Bellebranche souligne que les documents préparatoires à cette réunion sont parvenus tardivement. Le sous-préfet rappelle que lors de la dernière commission de suivi de site, il avait déjà demandé aux services concernés et à l'entreprise de respecter le délai réglementaire de communication des documents (15 jours avant la réunion).

Présentation DREAL

La DREAL rappelle la suite des écarts non soldés lors des visites précédentes, à savoir :

- les informations à fournir sur les modalités de dimensionnement des dispositifs de rétention incendie,
- le plan des réseaux à finaliser (mesures prises pour éviter les risques accidentels),
- la liste des mesures de maîtrise des risques (MMR) à établir en cohérence avec l'étude des dangers et la mise en place d'un état descriptif des éléments constituant les MMR (mesures pH avec fermeture des vannes),
- le marquage de repérage sur les corps de réservoirs fixes de stockage de liquides inflammables à poursuivre ;

et les nouveaux constats, à savoir :

- le vieillissement des réservoirs (épaisseur),
- l'erreur d'affichage sur une porte de cellule,
- la détection incendie et l'alerte,
- les emballages (stockage),
- l'intégration du PPI dans le POI (peut être faite par l'exploitant).

En ce qui concerne la stratégie de lutte contre l'incendie, l'exploitant n'a pas apporté de réponse satisfaisante au courrier de M. le préfet de la Mayenne en date du 2 août 2017. Il s'agit donc d'apporter dans le cadre de la révision de l'étude de dangers des compléments (risque de mélange incompatible et modélisation éventuelle).

La société BRENNTAG indique que l'entreprise continue à travailler sur l'ensemble de ces points afin de répondre à ces compléments.

M. le sous-préfet demande à ce qu'une réponse au courrier du préfet d'août 2017 soit apportée rapidement et qu'un calendrier soit fourni.

Présentation de l'entreprise Brenntag par M. HALBERT

M. le sous-préfet souhaite connaître le tonnage traité dans l'année pour chaque produit. La Ste BRENNTAG indique que 43 000 t ont été traitées en 2018 (60 % chimie minérale), 8 000 t de produits inflammables et 8 000 t de produits alimentaires. Il précise qu'il y a de moins en moins de solvants mais une croissance de produits alimentaires. D'ailleurs, BRENNTAG Maine Bretagne a investi 400 000 € pour développer l'activité en lien avec ces produits (stockage en cuve, amélioration de la salle de conditionnement, ...).

La Ste BRENNTAG ajoute que cela va entraîner une organisation sur deux zones, dont l'une est déjà consacrée aux produits alimentaires. Le travail actuel consiste en l'agrandissement du site avec

l'acquisition de l'ancienne entreprise Nord-Ouest Délaquage. Les produits techniques seront transférés dans le nouveau site.

M. Maire de Grez en Bouère indique que pour l'acquisition de l'entreprise Nord-Ouest Délaquage, il faut attendre la décision du Tribunal de Commerce.

Ass. Terre et vie d'Anjou revient sur le tonnage de 8 000 t (60 % activité minérale) et sur la priorité qui est faite à la sécurité selon l'entreprise. Il estime que la transparence en matière d'information n'est pas réelle. Il rappelle, à cet effet, l'erreur d'interprétation de l'unité pour la javel en 2018 qui concerne l'ensemble des sites BRENNTAG. Il s'inquiète également de la lenteur de l'entreprise BRENNTAG pour répondre à la préfecture.

La Ste BRENNTAG dit que l'entreprise fait preuve de transparence sur les retours d'expériences. Il souligne que les premières réponses transmises à la DREAL étant insuffisantes ; elles seront complétées dans les meilleurs délais. Il n'en demeure pas moins que toutes les informations ne sont pas communicables.

Ass. Terre et vie d'Anjou demande si une visite est possible. La Ste BRENNTAG lui répond par l'affirmative.

Ass Entre Taude et Bellebranche et la fédération pour l'environnement en Mayenne s'interrogent sur la formation des employés des entreprises extérieures en cas d'accident, comme ce fut le cas à Saint-Sulpice (81) (problèmes techniques) et à Montville (76) (chute de palettes) et sur leur qualification professionnelle pour ce travail. La Ste BRENNTAG souligne que le personnel recruté est qualifié.

Ass. Terre et vie d'Anjou souhaite savoir si la mauvaise indication sur les portes était due à une erreur d'étiquetage et s'il y avait double affichage. La Ste BRENNTAG répond qu'il s'agissait d'un mauvais affichage. Les produits sensibles sont mis dans une cellule spécifique et il n'y a pas de produits incompatibles mis ensemble. Il ajoute que les produits sont étiquetés sur les emballages, la notice sur une cellule est une information de type « notice de poste » selon le code du travail.

Le contrôle des services de la DREAL a mis en évidence une erreur en matière d'affichage mais pas de produits incompatibles dans la même cellule.

Ass Entre Taude et Bellebranche s'interroge sur l'absence d'alerte à la population lors de l'incident de Saint-Sulpice. La Ste BRENNTAG précise que l'alerte est prévue dans le plan d'opération interne (POI). Il n'existe pas de plan de prévention incendie (PPI) finalisés pour tous les établissements BRENNTAG. Celui de Grez-en-Bouère en possède un. Dans tous les cas, les riverains sont prévenus.

La Ste BRENNTAG ajoute qu'il faut faire la différence entre un POI (interne au site) et un PPI (externe au site).

Ass Entre Taude et Bellebranche souligne qu'il ne faut pas oublier le traumatisme subi par la population et qu'il appartient aux différents acteurs de diffuser l'information en temps voulu.

La DREAL revient sur le POI et souligne que les maires, la préfecture et les services de la DREAL sont prévenus. En ce qui concerne l'information du voisinage, elle rappelle qu'une plaquette d'informations a été éditée par l'entreprise et distribuée par les maires à la population.

M. du service interministériel de défense et de protection civiles de la préfecture précise que dans le cadre du POI, deux exercices ont lieu chaque année et que lors du dernier la préfecture n'a pas été prévenue. Il faudra tester de nouveau la chaîne d'alerte. La Ste BRENNTAG indique que la préfecture a été informée et qu'il ne comprend pas ce dysfonctionnement.

Le maire de Grez en Bouère informe qu'un exercice a eu lieu au collège de Grez-en-Bouère et que ces alertes restent lourdes. M. du service interministériel de défense et de protection civiles de la préfecture

indique que cet exercice était un entraînement en partenariat avec les services départementaux de l'éducation nationale et l'activation du plan particulier de mise en sûreté (PPMS) du collège avec le confinement des personnes. Une information préalable à cet exercice a été effectuée vers la population via les maires.

Le maire de Bouère souligne qu'en cas de changement d'horaire pour le déclenchement de la sirène et pour un exercice, il est difficile pour les maires de prévenir la population.

Le maire de Grez en Bouère indique que lors des exercices ponctuels mais sans information préalable sur la sirène, les gens ne font rien. M. du service interministériel de défense et de protection civiles de la préfecture précise que le prochain exercice dans le cadre du PPI aura lieu en 2020 et que les conditions seront réunies pour prévenir la population.

La Ste BRENNTAG parle du mois de mai où la question se posera de la modification du jour de test des sirènes, le premier mercredi du mois étant un jour férié (1^{er} mai). M. du service interministériel de défense et de protection civiles de la préfecture lui répond que la décision nationale est en attente et qu'une communication sera faite, dès connaissance de celle-ci.

Ass Entre Taude et Bellebranche souhaite que la population puisse bénéficier d'une formation en amont. Les explications fournies dans la plaquette distribuée sont-elles suffisantes ? Le maire de Bouère dit que la plaquette est un document facile à lire et qu'il faudrait faire une piqûre de rappel puisque la population change beaucoup (nouveaux habitants). La Ste BRENNTAG (CHSCT) propose de communiquer via le bulletin municipal.

M. le sous-préfet demande une programmation pour la lutte contre l'incendie pour avoir une vision complète, un plan à mettre en œuvre à moyen et long termes et donner les informations au SDIS pour une bonne intervention.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 11 h 00.

Pour le préfet et par délégation,
le sous-préfet de Château-Gontier,